

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le 14/01/2025

ID : 001-200070118-20250110-DEC_25_09-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2025-09 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre du fond ingénierie pour l'élaboration du prochain diagnostic en 2025, de la Convention Territoriale Globale 2026-2030

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2022/11/29/01 du conseil communautaire du 29 novembre 2022 donnant délégation au Président pour prendre toute décision, sur proposition de la Commission Social et Vie Sportive, relative aux Convention d'Objectifs et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et les signer,

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds Ingénierie »,

Considérant le projet d'élaboration du prochain diagnostic en 2025 de la Convention Territoriale Globale 2026-2030,

Vu le devis d'Ithéa Conseil d'un montant de 2 400€ HT, soit 2 880€ TTC,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la Commission Social et Vie Sportive du 8 janvier 2025,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du Fonds Ingénierie pour un montant de 1440€ correspondant à 50% du coût TTC du projet.

Article 2 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Fait à MONTCEAUX, le 10 janvier 2025

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX